

AIDE A LA REDACTION BIBLIOGRAPHIE

ENSA Paris Val de Seine



Mise à jour 15/03/2019

Rédiger une bibliographie

Lorsque vous terminez un mémoire ou projet, vous présentez une bibliographie identifiant tous les documents qui ont nourri votre réflexion.

I. Pourquoi rédiger une bibliographie ?

Une bibliographie doit permettre à toute personne de consulter les documents cités. Il faut donc lui fournir tous les éléments nécessaires à l'identification exacte de chaque source.

Une bibliographie vise à :

- permettre aux lecteurs de votre mémoire de retrouver facilement les sources employées ;
- situer votre mémoire dans son contexte ;
- justifier le contenu de votre mémoire et permettre au lecteur d'en estimer la validité et d'approfondir sa recherche par d'autres lectures ;
- respecter le droit de propriété intellectuelle qui oblige un auteur à citer ses sources.

II. Comment rédiger une bibliographie ?

Le référencement bibliographique fait l'objet de normes internationales (AFNOR).

- Toute référence bibliographique est constituée d'un certain nombre d'éléments d'identification de votre document (auteur, titre, édition, date de publication...) organisés selon un ordre précis.
- Les documents sont généralement cités par ordre alphabétique d'auteurs ou par ordre de citation dans le texte (chacune étant alors numérotée).
- Une bibliographie doit être présentée de façon homogène (taille des caractères, police etc.).
- Une référence bibliographique varie selon le type (livres, articles, ...) et le support (papier, numérique, audiovisuel...) du document auquel elle se rapporte.
- Une référence bibliographique de livre s'élabore à partir de la page de titre, de la dernière page avec l'achèvement d'imprimerie, voire de la couverture du document consulté. Pour un numéro de revue, utiliser le sommaire. Pour un document audiovisuel, le générique ou le livret. Les catalogues de bibliothèques peuvent également vous être utiles.

Une bibliographie n'est pas nécessairement organisée par supports, elle peut l'être par thèmes, par disciplines, ou selon l'intérêt relatif des divers documents (documents fondamentaux, intérêt moyen, intérêt secondaire ; sources primaires, sources secondaires etc.).

En fonction du destinataire de la bibliographie, vous pouvez ajouter des indications de type résumé, exposition en relation à l'échelle de chaque référence ou au début de chaque rubrique de votre bibliographie dans le cas d'une déclinaison thématique, afin d'explicitier vos choix de références (ex : <https://www.bnf.fr/fr/art-minimal-sculpture-ou-objet-specifique-bibliographie-selective>).

III. Typologie documentaire

LES DOCUMENTS IMPRIMES

1. LES LIVRES

▪ Livre complet

Auteur. Titre de l'ouvrage. Tomaison. Numéro d'édition. Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, année de publication, nombre de pages. (Titre de la Collection, n° de la collection).

⇒ **Ferrari, Federico (dir.)**. *La fabrique des images : l'architecture à l'ère postmoderne*. Gollion : infolio, 2017, 204 p. (Archigraphy Poche)

Auteur ; Auteur ; Auteur et al. Titre de l'ouvrage. Tomaison. Numéro d'édition. Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, année de publication, nombre de pages. (Titre de la collection, n° de la collection).

⇒ **Vigano, Paola ; Milbert, Isabelle ; Mantziaras, Panos et al.** *Inégalités urbaines : du projet utopique au développement durable*. [Genève] : MétisPresses, 2017, 232 p.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Les différents éléments de la référence sont séparés par des points ou des tirets, leurs parties par des virgules ou des points-virgules (entre les auteurs...). Veiller à la clarté des informations : si vous optez pour des virgules entre les auteurs, ne pas en mettre entre chaque nom et prénom etc.

Auteurs : si l'ouvrage a plus de trois auteurs, on indique les 3 premiers, suivis de et al. (latin : les autres).

Pour un ouvrage collectif avec de nombreux auteurs, on peut se contenter de signaler le directeur de publication soit : Auteur (Dir.).

Auteur = Nom, P. (initiale du prénom) ou Nom, Prénom ou encore NOM, Prénom.

Titre : le titre est rédigé tel qu'il apparaît en page de titre (titre : sous-titre). Une translittération peut toutefois s'imposer, que l'on peut alors faire suivre de sa traduction entre crochets.

Données manquantes ou externes : si l'ouvrage est non paginé, indiquer : [n. p.] ; sans lieu d'édition : [s.l.] ; sans éditeur : [s.n.] ; sans date : [s.d.]. Toutes les informations que vous ajoutez sans les avoir directement prélevées sur le document doivent être placées entre crochets. Les données sont dans la langue du document. Si la ville d'édition est méconnue, préciser le pays entre crochets.

Pagination : si vous vous référez à une partie d'ouvrage, adoptez une pagination plus précise (pp.X-Y).

Tomaison : si l'ouvrage consulté est le tome 2 d'une publication en 2 tomes, indiquer Vol. 2 ou T.2. Si on cite les deux tomes, indiquer à la place de la pagination 2 vol.

Numéro d'édition : s'il s'agit de la 3^e édition d'un essai, indiquer 3^e éd.

- **Partie d'ouvrage, contribution de colloque** (cas des publications collectives)

Auteur du chapitre. « Titre du chapitre ou de la contribution ». **In** : Auteur de l'ouvrage. *Titre de l'ouvrage*. Tomaison. Numéro d'édition. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication, pagination du chapitre. (Titre de la collection, n° de la collection).

⇒ « L'architecture de la disparition. Architecture conceptuelle et light architecture, 1975-1995 ». **In Migayrou, Frédéric (dir.)**. *Japan-ness : architecture et urbanisme au Japon depuis 1945*. Metz : Centre Pompidou-Metz, 2017, pp. 187-261.

[Exposition présentée au Centre-Pompidou-Metz (Grande Nef) du 9 septembre 2017 au 8 janvier 2018]

Nota : pour référencer une contribution à un colloque, ajouter numéro, lieu et date du colloque en plus des données d'auteur générique, titre des actes du colloque et données d'édition.

- **Les catalogues d'exposition**

L'ouvrage peut être anonyme par excès d'auteurs (ex : dix essais dans un catalogue d'exposition).

Titre de l'exposition. Tomaison. Numéro d'édition. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication, nombre de pages.

⇒ **Ritter, Katharina (dir.)**. *Assemble : how we build = Assemble : wie wir bauen*. Zürich : Park Books, 2017, 157 p.

Catalogue de l'exposition présentée à l'Architekturzentrum Wien, Vienne (Autriche), du 1er juin au 11 septembre 2017 et consacrée au collectif britannique Assemble composé d'une quinzaine de personnes dont une majorité d'architectes, des écrivains, des philosophes etc. Leurs réalisations relèvent de l'économie solidaire, permettant de rassembler des habitants et de créer du lien social dans les quartiers en difficulté. Assemble a été récompensé par le Prix Turner en 2015.

Remarque : en présence d'un ouvrage ou article multilingue, on peut signaler comme dans cet exemple les différents titres séparés par des « = » ou choisir de n'en retenir qu'un, de même, il n'y a pas d'obligation à citer tous les éditeurs en cas de coéditions.

2. LES ARTICLES DE REVUES

Auteur. « Titre de l'article ». *Titre de la revue*, année de publication, volume, numéro, pagination de l'article.

⇒ **Scoffier, Richard**. « Quelque part dans l'inachevé : entretien avec Kengo Huma ». *D'A. D'architectures*, mars 2018, n°260, pp. 22-29.

Propos recueillis par Richard Scoffier le 12 février 2018, dans lesquels l'architecte livre sa pensée sur l'architecture, s'interroge sur la différence entre construire en France et au Japon, l'importance du site et des impressions qu'il suscite, ses rapports avec les autres architectes...

S'il s'agit d'un numéro spécial ou d'un hors série, l'indiquer (numéro hors série ou suppl.). En fonction de la fréquence de parution de la revue, préciser l'année voire le mois de publication.

3. LES THESES OU MEMOIRES

Auteur. *Titre*. Tomaison. Support. Discipline. Etablissement de soutenance, année. Nombre de pages.

Le directeur de thèse ou de mémoire est référencé parmi les auteurs avec (dir.).

⇒ **Prévoit, Bonaventure ; Welichev, Boris (Dir.)**. *Acoustique, Musique, Architecture : un dialogue fécond*. Mémoire d'étude. Master 2. ENSA Paris Val de Seine, 2017, 65 p.

⇒ **Nussaume, Yann ; Berque, Augustin (dir.)**. *Réflexion sur l'importance du milieu en architecture : Tadao Ando et Shin Takamatsu face au désordre de la ville japonaise, sens de leur architecture, relation à la ville et à la tradition*. Thèse. Architecture et paysage. EHESS, 1997, 512 p.

Dans le cas d'une thèse numérique, préférez ce mode de référencement :

Auteur. *Titre*. [SUPPORT]. Tomaison. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication. format. (Titre de la collection, n° de la collection).

4. LES DOCUMENTS AUDIOVISUELS

Nom, Prénom [SUPPORT]. *Titre*. Année de réalisation. Lieu d'édition : Editeur, année d'édition.

⇒ **Renoir, Jean, réal. [DVD]**. *La grande illusion*. 1937. Boulogne-Billancourt : Studio Canal, 2001.

LES RESSOURCES EN LIGNE

1. SITE INTERNET

Auteur ou Organisme. *Titre de la page d'accueil*. Url. Date de consultation.

Pour un organisme, une institution, **développer le sigle ou l'abréviation**, au moins lors d'une première occurrence et éventuellement localiser les institutions méconnues entre parenthèses (ville ou pays)

⇒ **PCA-STREAM, Philippe Chiambaretta Architecte- STREAM**. Agence d'architecture et laboratoire de réflexion de Philippe Chiambaretta. <https://www.pca-stream.com/fr/articles/timur-si-qin-esthetique-contingence-materialisme-evolution-art-108>. Consulté le 9/4/2018

2. ARTICLE DE PERIODIQUE (en ligne)

Auteur. « Titre de l'article ». *Titre du périodique*. Année de publication, volume, numéro, pagination. Url. Date de consultation.

⇒ **Sazatornil, Luis ; Gérard Powell, Véronique (traduction)**. « Madrid et Paris : la pensée romantique et l'architecture espagnole ». *Revue de l'Art*. 1997, n°115, pp. 30-41. <http://www.persee.fr>. Consulté le 9/4/2018

Remarque : étant donné que les liens se rompent, on n'indique généralement que la racine de l'url soit ici : <http://www.persee.fr> et non http://www.persee.fr/doc/rvart_0035-1326_1997_num_115_1_348309

La date de consultation et l'url sont cruciaux étant donné l'inconstance de l'information en ligne.

3. BASE DE DONNEES (en ligne, préciser s'il y a accès restreint ou non)

Auteur (s'il y a lieu). *Nom de la base de données*. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication. Url. Date de consultation

⇒ **Bechy, Hervé-Armand.** *Art-public.com le centre de ressources sur l'art public.* <http://www.art-public.com/>. Consulté le 09/04/2018

4. OUVRAGE (en ligne)

Auteur. *Titre de l'ouvrage.* Edition. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication (voire date de modification). Url. Date de consultation

⇒ **Ruskin, John.** *The seven lamps of architecture.* New-York : John Wiley, 1854.
<http://www.archive.org/details/cu31924008723193> Consulté le 09/04/2018

On peut éventuellement préciser l'éditeur numérique ; ici the Cornell University Library.

5. THESE OU MEMOIRE (en ligne)

Auteur. *Titre.* Support. Discipline. Etablissement de soutenance, date. Url. Date de consultation

⇒ **Zarate, Eduardo.** *The religious architecture of Alvar Aalto.* Thèse. McGill University, 1988.
http://digitool.library.mcgill.ca/R/-?func=dbin-jump-full¤t_base=GEN01&object_id=61785 Consulté le 09/04/2018

OEUVRE

Auteur (Nom, Prénom de l'artiste). *Titre de l'œuvre,* lieu de prise de vue, date de réalisation. Matériau, format, tirage. Ville de conservation : lieu de conservation. Copyright (© détenteur des droits)

⇒ **Rodin, Auguste.** *Le Baiser,* 1888-89, marbre, 181,5 x 112,3 x 117 cm. Paris : Musée Rodin.

Nota : à adapter en fonction des œuvres et des informations détenues (lieu de prise de vue, tirage et copyright par exemple concernent principalement les photographies etc.).

VARIANTES

Au cours de vos recherches documentaires, vous rencontrerez différentes adaptations des normes de rédaction des références bibliographiques. On peut ainsi trouver :

- une présentation du nom d'auteur en minuscules ou en majuscules ;
- le soulignement du titre de l'ouvrage au lieu de l'écriture en italique ;
- des variantes dans le référencement des articles de revues ;
- un autre ordonnancement de la référence. Exemple pour un ouvrage : AUTEUR (année de publication). *Titre.* N° d'édition. Lieu d'édition : nom d'éditeur, toison, pagination.

Vous pouvez jouer sur la police, spécifier le type de document entre crochets après l'auteur...

Nota : la collection, la pagination, la localisation (cote) ou une note / résumé sont facultatives.

L'important, pour la clarté et la cohérence de votre travail, est de respecter les mêmes règles de rédaction pour chacun des documents signalés dans votre bibliographie.